



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°71-2024-144

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2024

Sommaire

service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire /

71-2024-06-26-00002 - Tableau d'avancement au grade de contrôleur
général (1 page)

Page 3

service départemental d'incendie et de secours
de Saône-et-Loire

71-2024-06-26-00002

ARRETE N° 2024-041

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° P/SG/20-2796 du 21 décembre 2020 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire fixant les lignes directrices de gestion du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire ;

Sur proposition du préfet de Saône-et-Loire ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de contrôleur général de sapeurs-pompiers professionnels de Saône-et-Loire est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n° 1 - PIGNAUD Frédéric

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le préfet de Saône-et-Loire et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Sancé, le **26 JUIN 2024**
Pour le ministre et par délégation,

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Saône-et-Loire


La cheffe de service,
Directrice des sapeurs-pompiers
Tiphaine PINAULT


André ACCARY


Notifié le :
A
Signature :